



## Charte Ethique

Le groupe Roux Jourfier s'est doté d'une politique qui formalise ses principes éthiques. Le respect de l'homme, de ces droits et de l'environnement fait partie de ces engagements qui se traduisent par des actions concrètes au sein du groupe.

Conscient que la prise de décision juste et bonne ne peut se faire qu'avec des partenaires responsables qui partagent les mêmes valeurs, le groupe Roux Jourfier promet un comportement éthique, en accord avec ses valeurs.

Cette charte éthique s'inscrit dans une démarche de confiance réciproque pour protéger l'intégrité de nos salariés, satisfaire nos clients, s'engager avec nos fournisseurs et pérenniser le groupe. L'éthique pour le groupe Roux Jourfier s'est en premier :

*un sens des responsabilités partagés*

Cette charte est rédigée en respectant 3 axes :

- ① Le droit de l'homme
- ② Le développement durable
- ③ La conduite des affaires



# 1 DROIT DE L'HOMME

---

## 1.1 Droits

Chacune de nos parties prenantes doit respecter la [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#) rédigée par les NATIONS UNIES.

Chacune de nos parties prenantes doit également respecter la [Convention internationale des droits de l'enfant](#) rédigée par l'UNICEF.

Chacune de nos parties prenantes ne doit pas se rendre complice de violation de ces Droits.

## 1.2 Egalité

Conformément aux Conventions de l'ORGANISATION INTERNATIONALE du TRAVAIL (OIT) [N°100](#), [N°111](#) chacune de nos parties prenantes doit s'engager dans le respect de l'égalité des chances en matière d'emploi et s'interdire toute discrimination, de quelque forme que ce soit, à moins que le droit national ne prévoie expressément une sélection basée sur des critères spécifiques.

Toute discrimination envers les salariés basée sur la race, le sexe, le couleur de peau, la religion, l'opinion politique ou philosophique, la nationalité, les orientations sexuelles, les origines ethniques et sociales, le handicap, la santé, l'âge, le situation maritale et l'affiliation à un syndicat ; est interdite.

## 1.3 Liberté

Conformément aux Conventions de l'ORGANISATION INTERNATIONALE du TRAVAIL (OIT) [N°87](#) et [N°98](#), chacune de nos parties prenantes s'engagent à reconnaître les principes d'association, de protection du droit d'organisation et de négociation collective, respecter la liberté de pensée et le droit pour tout salarié d'adhérer à un syndicat, respecter également le droit de tous les salariés à élire leurs représentants conformément aux législations nationales et réglementations locales.

## 2 DEVELOPPEMENT DURABLE

---



### 2.1 Santé et Sécurité des collaborateurs

Chacune de nos parties prenantes doit mettre en œuvre les 9 principes généraux de prévention établi suivant [l'article L4121-2 du code du travail](#).

Le groupe Roux Jourfier s'est engagé dans une politique où la santé et la sécurité de ses employés est un axe prioritaire. Afin d'assurer de bonnes conditions de travail et le bien-être de l'ensemble de nos collaborateurs le groupe RJ attend de ses parties prenantes qu'ils adoptent des standards à minima aussi ambitieux que les siens.

### 2.2 Environnement

Chacune de nos parties prenantes doit respecter les 9 principes généraux de développement durable établi suivant [l'article L110-1 du code de l'environnement](#).

Chacune de nos parties prenantes est tenu de respecter au minimum la réglementation en vigueur, notamment sur :

- ① La prise en compte des aspects et impacts environnementaux dans le cycle de vie du produit dont la conception
- ② Le respect de la commercialisation, de l'identification et du transport des produits chimiques
- ③ L'élimination des déchets, en valorisant le recyclage et donc le tri en amont

### 2.3 Réseau local

La proximité favorise un échange relationnel constructif et avantageux pour les deux parties. Dans une perspective de développement durable le groupe RJ favorise, valorise, renforce et développe nos partenaires locaux. Cette stratégie permet de répondre aux besoins et préoccupations écologie, qualité, développement et emploi local.

Sur le plan économique, cela optimise considérablement les flux de ressources financières régionalement en encourageant les entreprises locales.

Sur le plan environnemental, nous diminuons fortement les transports et réduisons donc les impacts négatifs de nos productions.

Le groupe RJ promeut le made in France, le made in Auvergne pour un partage de ses valeurs et une éthique partagée avec ses partenaires.



## 3 CONDUITE DES AFFAIRES

---

### 3.1 Corruption

Nos partenaires doivent s'abstenir d'offrir à des tiers ayant un intérêt avec la partie prenante concernée des cadeaux, de l'argent, des prêts, des invitations ou tout traitement spécial sous quelques formes que ce soit, qui ne soit pas raisonnable, d'une valeur modeste ou symbolique. En cas de doute, elles doivent en informer leur hiérarchie.

### 3.2 Conflit d'intérêt

Un conflit d'intérêt apparaît quand vos intérêts personnels interfèrent ou peuvent interférer avec les intérêts du groupe RJ. Chaque partie prenante doit baser ses décisions sur ses propres besoins plutôt que les intérêts personnels de ses employés, les intérêts de leurs familles ou amis, ou tout autre raison qui crée un conflit pouvant impacter l'objectivité d'une des parties. Ainsi, toute relation personnelle que vous pourriez entretenir avec un employé, fournisseur, client ou concurrent du groupe RJ ne devra jamais influencer les décisions que vous prenez nous concernant.

### 3.3 Concurrence

Le droit de la concurrence garantit une concurrence loyale entre les entreprises sur le marché. Toute entente avec les concurrents ayant pour objectif ou effet de fixer des prix, de fausser un processus d'appel d'offres, de se partager des marchés ou clients, de limiter la production ou de boycotter un client ou un fournisseur est interdite.

### 3.4 Propriété intellectuelle

GRUPE ROUX JOURFIER fait du respect de la confidentialité et de la propriété industrielle une de ses principales priorités. Les informations que les partenaires communiqueront au groupe seront traitées avec le respect dû et utilisées seulement à des fins autorisées. Le GROUPE ROUX JOURFIER attend de ses partenaires qu'ils prennent les mêmes engagements.